



Abidjan, le

NOTE DE SERVICE N° 347779/DU 16 FEV 2012
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Procuration en douane

Réf. : Courrier MÔKÔPATE TRANSIT MONDIAL
du 27/01/2012

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service que, conformément à la correspondance visée en référence, Messieurs **AGNERO LATH Jean-Philippe** et **BAMBA Souleymane**, ont reçu du gérant unique, pouvoir de représenter la société **MÔKÔPATE TRANSIT MONDIAL** auprès de l'Administration des Douanes.

En conséquence, ils ont mandat pour répondre aux convocations de la Douane et signer, au nom et pour le compte de cette société, tous documents liés aux procédures de dédouanement.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



Col. Maj. **ISSA COULIBALY**